



Tout savoir sur les **FST**

Édition 2021

Les FST, c'est quoi ?

FST = Formations Spécialisées Transversales

Le but est d'acquérir un champ de **compétences complémentaires** au diplôme du DES¹ d'origine pour les internes qui le souhaitent.

Elles ne sont cependant **pas requalifiantes** : c'est à dire que l'interne ne pourra exercer que dans le champ de compétences de la Médecine Générale.

Il ne s'agit pas d'un équivalent des DESC² qui permettraient, quant-à-eux, un champ d'exercice différent. Il sera malgré tout possible de valoriser cette formation dans sa pratique.

Une année supplémentaire pour la Médecine Générale

Pour les DES d'une durée inférieure ou égale à 4 ans (cas du DES de Médecine Générale), la réalisation d'une FST prolonge la maquette d'un an.

Formation théorique et pratique

Les formations s'organisent en deux semestres en stage, avec des stages dédiés, et deux demi-journées de formation (une en autonomie et une en supervision) par semaine avec un référentiel théorique dédié. L'ensemble des maquettes détaillant la formation des FST est disponible en annexe de l'arrêté du 21 avril 2017.

Les FST, pour qui ?

Toutes les FST sont accessibles à toutes les spécialités en théorie...

En pratique, 6 FST sont dites "d'intérêt pour la Médecine Générale" et donc plus particulièrement accessibles :

- Addictologie
- Médecine du sport
- Médecine scolaire
- Prise en charge de la douleur
- Soins palliatifs
- Expertise médicale et préjudice corporel

Les autres peuvent être accessibles aux internes de Médecine Générale mais la candidature devra être motivée d'un projet professionnel particulièrement solide.
La liste complète des FST peut être retrouvée dans l'Arrêté du 21 Avril 2017.

Les FST, comment ?

L'accès aux FST est conditionné par deux facteurs :

01

Le nombre de postes ouverts dans chaque subdivision pour chaque FST et par an. Si une FST ne propose pas de poste dans votre subdivision, des mobilités seront possibles et prévues.

02

Le dossier de candidature, motivé par le projet de l'étudiant

Les demandes d'inscription aux FST se feront sur **projet professionnel**. Les dossiers seront étudiés lors d'une commission, qui auditionnera le candidat, en présence :

- **du coordonnateur de DES de Médecine Générale ;**
- **du pilote de la FST ;**
- **de 2 représentants étudiants.**

Le pilote de la FST est le responsable de l'établissement de la liste de classement, par FST, des étudiants candidats, en lien avec les différents coordonnateurs des DES (y compris de Médecine Générale).

C'est donc le pilote de la FST concernée qui transmet au directeur de l'UFR compétente la liste des candidats. Enfin, le directeur de l'UFR valide en dernier lieu les candidatures. Il en informe le directeur général de l'ARS et les commissions locales de coordination de spécialités concernées.

Toute décision individuelle défavorable est motivée par écrit.

1 – Diplôme d'Etudes Spécialisées

2 – Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaire

3 – Unité de Formation et de Recherche

Dépôt de candidature

#1

Projet professionnel et projet pédagogique

Auprès de la commission locale de spécialité –
Etude des candidature et liste de classement



Études des candidatures

#2

Par chaque commission locale de spécialité

Par le pilote de la FST, avec instruction du dossier et audition des
candidats par la commission locale de coordination de la spécialité



Création d'une liste de classement des candidatures

#3

Par le Pilote de la FST « en concertation »
avec les coordonnateurs locaux des spécialités dont
sont issus les candidats



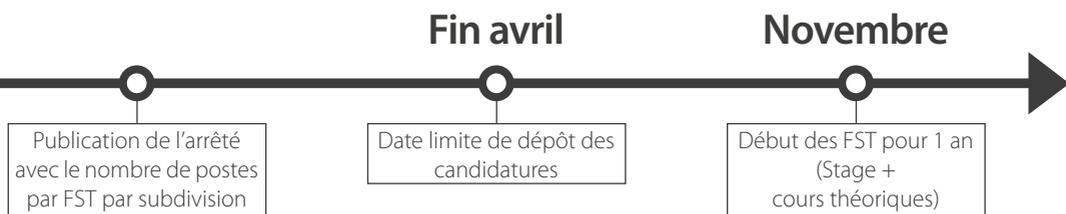
Transmission de la liste des étudiants susceptibles d'être autorisés à suivre la FST concernée

#4

Au directeur de l'unité de formation qui affecte les étudiants

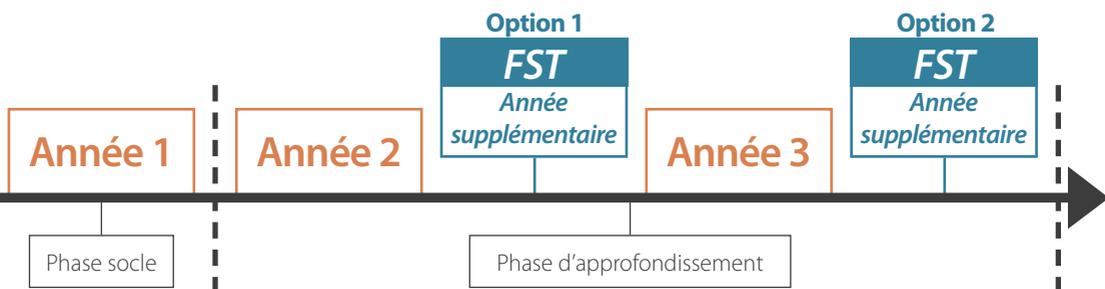
Quand ? Deadline fin avril

L'interne doit déposer sa candidature au plus tard dans le mois précédant le semestre avant celui pendant lequel il pourra suivre cette formation. C'est à dire jusqu'au mois d'avril depuis les modifications de septembre 2020⁴ et souhaitant postuler pour novembre.



2 candidatures max au cours du DES

L'interne peut se présenter à deux reprises à une FST, et il ne peut candidater qu'à une seule FST. C'est à dire que l'interne peut candidater pour la réalisation d'une FST à la suite de son quatrième semestre, ou à la suite de son sixième semestre. **Un accès en formation continue (durant l'exercice) est prévu**, mais il n'est pour le moment pas cadré.



Validation de la FST indépendante de celle du DES

La non-validation d'une FST n'impacte pas la validation du DES. En cas d'invalidation de la FST, la réalisation d'un semestre supplémentaire pour la maquette de la FST peut-être proposée dans les limites de la durée réglementaire de la maquette de DES (soit 6 ans pour la Médecine Générale).



ISNAR-IMG

286 rue Vendôme
69003 Lyon

04 78 60 01 47

06 73 07 53 00

contact@isnar-img.com

www.isnar-img.com

Facebook - [ISNAR-IMG](#)

Twitter - [@ISNARIMG](#)